



MUNICIPALITE

PREAVIS N°18/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

**Le jardin de Demetan : création et exploitation
d'un jardin d'enfants intégré au sein du Réseau VV.**

**Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 73'000.— au budget 2024,
dont CHF 15'800.— sont compensés par le Fonds de réserve pour créa-
tion de nouvelles garderies (compte 9282.70)**

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Je. 23 mai 2024 à 18h30	Salle 6, HDV
COFI - Finances	Me. 24 avril 2024 à 18h15	Salle du Conseil
ComEn ² - Environnement et énergie	Je. 25 avril 2024 à 18h30	Salle 6, HDV

Vevey, le 18 mars 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit supplémentaire de CHF 73'000.— pour la création et l'exploitation d'un jardin d'enfants de 15 places, à temps d'ouverture restreint (TOR), intégré au sein du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey (ci-après Réseau VV).

Le but, en ouvrant une telle structure, est de proposer une nouvelle offre en places dès novembre 2024 dans les locaux de La Jouerie, au sein du quartier de Gilamont. Centré sur des objectifs de socialisation et d'inclusion, ce jardin d'enfants permettrait de compléter et d'augmenter l'offre d'accueil préscolaire à Vevey.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Les locaux disponibles se trouvent à proximité de la « Balade des grenouilles », le sentier pédagogique créé sur le biotope voisin des Toveires. Le nom proposé pour ce jardin d'enfants, « *Le jardin de Demetan* », fait référence à une série animée japonaise pour les enfants narrant les aventures de Demetan, une petite grenouille.

Le financement de la création et de l'exploitation de ce jardin d'enfants dès novembre 2024 nécessite un crédit supplémentaire de CHF 73'000.— au budget du Secteur famille de la Ville. Des précisions sont données au chapitre 6 ci-dessous.

Quelques éléments-clés :

- Type de structure : Structure à temps d'ouverture restreint
- Site : Av. de Gilamont 67, rez-de-chaussée (mutualisation des locaux de l'association « Animation-Jeu Vevey », responsable de La Jouerie)
- Nombre de places : 15
- Nombre de personnel encadrant : 2
- Public-cible : enfants de 30 mois à l'âge d'entrée à l'école obligatoire (env. 4 ans)
- Horaires : lundi à vendredi, 8h00 à 12h00, 47 semaines par an
- Fermeture : 3 semaines en été (fin juillet-début août) et 2 semaines en hiver (vacances scolaires de Noël), comme les structures d'accueil préscolaire du Réseau VV
- Prestation : accueil les matins avec collation, sans repas de midi
- Date d'ouverture : 4 novembre 2024

3. ATOUTS DU PROJET

Une augmentation des places d'accueil collectif préscolaire au sein du Réseau Vevey

En août 2023, 225 enfants étaient inscrits sur la liste d'attente du Réseau VV (154 enfants, dont 45 à naître, pour la nurserie (4 mois à 18-24 mois), 39 enfants pour le groupe des trotteurs (18-24 mois à 30-36 mois) et 32 enfants pour le groupe des moyens (30-36 mois à 4 ans)).

Le groupe d'enfants ciblés par le présent projet correspond à des enfants dès 30 mois, i.e. le groupe des moyens.

Le développement de structures préscolaires faisant partie du programme de législature, la création de 15 places ouvertes le matin répond à un besoin identifié, dont celui de socialisation et d'inclusion notamment.

Des locaux appartenant à la Ville, disponibles et déjà équipés pour l'accueil d'enfants

Sis à l'Avenue Gilamont 67, au rez-de-chaussée d'un immeuble communal (plan des locaux : voir annexe 1), cette structure occuperait les mêmes locaux que ceux de La Jouerie, exploités par l'association « Animation-Jeu Vevey » (ci-après, l'association) qui, depuis de nombreuses années, propose, les après-midis uniquement, un accueil libre de 16h00 à 18h30 à des enfants dès 4 ans issus du quartier.

Des locaux adéquats et un préavis positif de l'OAJE

Comme toutes les structures d'accueil pré et parascolaires subventionnées par le Canton, une autorisation est nécessaire pour l'exploitation de ce jardin d'enfants : un préavis positif de l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) a d'ores et déjà été donné lors d'une visite organisée sur place en mai 2023.

Une offre d'accueil préscolaire du Réseau Vevey dans un quartier qui en est dépourvue

Située au sein du quartier de Gilamont, cette nouvelle structure témoignerait de la volonté de la Ville de Vevey d'agir en faveur de familles aux profils socioéconomiques et culturels variés.

Un accueil préscolaire à visée de socialisation, d'inclusion et de prévention

Cette structure à temps d'ouverture restreint répondrait également à des objectifs de socialisation, d'inclusion et de prévention. Alors que les professionnel·le·s de l'enfance témoignent unanimement de la présence croissante d'enfants neuro-atypiques, ainsi que de problématiques socio-éducatives en augmentation, cette structure permettrait d'accompagner les enfants dans le développement de leurs compétences sociales : apprendre à vivre ensemble, à exprimer leurs besoins, à jouer avec d'autres enfants, à partager, à gérer des conflits, à découvrir d'autres environnements, etc. Autant d'éléments essentiels pour comprendre et assimiler les règles de la vie en société et être mieux préparé à l'entrée à l'école.

Un soutien à la parentalité serait aussi proposé par le biais de diverses mesures (entretiens individuels, groupes de parents, etc.).

Un concept pédagogique évolutif, élaboré par la direction de la structure dans l'année qui suit son ouverture, en adéquation avec le concept institutionnel du secteur famille, devra également être présenté à l'OAJE¹.

Ce jardin d'enfants permettrait de soutenir les autres structures préscolaires en reprenant des enfants qui y bénéficient déjà de quelques heures d'accueil par semaine à visée de socialisation.

4. INTEGRATION AU RESEAU VEVEY - OFFRE COMPLEMENTAIRE

Ce jardin d'enfants compléterait ainsi l'offre préscolaire à temps d'ouverture élargi (06h30-19h00) du Réseau VV en proposant des prestations à visée de socialisation et d'inclusion notamment. Un accueil à la demi-journée répond également aux besoins de parents dont la situation professionnelle ne correspond pas aux critères de priorité d'accès aux places actuelles du Réseau VV: travail à temps partiel, engagement professionnel à durée limitée, recherche d'emploi, mesures de réinsertion, de formation ou de stage. Cette nouvelle offre permettrait aussi de soulager des

¹ Cf. Art. 9 des Directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants, en particulier l'accueil collectif de jour préscolaire à la demi-journée dans les jardins d'enfants et haltes-jeux de l'OAJE

parents faisant face à des situations personnelles difficiles : épuisement, séparation, etc. Des places pour un accueil non planifié et d'urgence² y seraient aussi réservées.

Intégré au Réseau VV, ce jardin d'enfants bénéficierait de subventions cantonales, conformément à l'Art. 50, al. 1 de la LOI sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) « *La Fondation [pour l'accueil de jour des enfants] ne subventionne l'accueil de jour que par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de jour qu'elle aura reconnus* ».

Une fois ce projet validé par le Conseil communal, une demande officielle d'autorisation d'exploiter avec toutes les démarches associées sera déposée auprès de l'OAJE et de la FAJE par le secteur famille du Service de la famille, de l'éducation et du sport (ci-après, FAM/F)

5. DIRECTION ET PERSONNEL ENCADRANT

Conformément au cadre légal cantonal³, l'exploitation de ce jardin d'enfants nécessite l'engagement d'une équipe de deux collaborateur·trice·s du domaine éducatif :

- 1 x 0.2 équivalent plein temps (EPT) pour le poste de direction ;
- 2 x 0.5 EPT pour l'encadrement pédagogique pour chaque matinée d'activité, et
- 2 x 0.0625 EPT pour le temps d'activité hors présence des enfants, y compris la préparation et la remise en ordre des locaux.

Au total l'exploitation de ce jardin d'enfant implique un encadrement de 1.325 EPT : 0.7625 EPT pour un·e éducateur·trice tertiaire et 0.5625 EPT pour un·e assistant·e socio-éducatif·ve.

En termes de planification, le poste de direction du jardin d'enfants devrait être pourvu dès août 2024 afin de permettre à ce/cette responsable de procéder à l'organisation des locaux, aux demandes d'autorisation d'exploiter et à l'engagement du/de la deuxième professionnel·le qui commencerait son activité dès novembre 2024.

6. ASPECTS FINANCIERS

Le budget détaillé 2024 pour la création et l'exploitation du jardin d'enfants, ainsi qu'une projection budgétaire annuelle (12 mois) pour l'exploitation dès 2025 figurent dans l'annexe 2 et sont définis comme suit :

Charges et recettes

Pour la création de ce jardin d'enfants et son exploitation sur 2 mois, le coût pour la Ville s'élèverait à CHF 72'729.—. Sur l'année, son exploitation est évaluée à CHF 126'448.—. Le tableau ci-après en fait le résumé pour 2024 et 2025 :

Charges et recettes (CHF)	Budget suppl. 2024	Budget annualisé
Total investissement	15'800	0
Total exploitation	70'106	210'166
Total des charges	85'906	210'166
Total participation parents	-7'403	-49'068
Total participation cantonale - FAJE	-5'775	-34'650
Total recettes	-13'178	-83'718
Total financement communal	72'729	126'448

² L'urgence fait suite à « une situation immédiate, extraordinaire et non planifiable », selon l'Art. 12, al. 1 et 2. du Règlement préscolaire de Vevey.

³ Cf. Directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants, en particulier l'accueil collectif de jour préscolaire à la demi-journée dans les jardins d'enfants et haltes-jeux.

Charges

Le total des charges pour la création et l'exploitation de cette structure s'élèvent à CHF 85'906.— : CHF 70'106.— pour l'exploitation, dont CHF 57'303.— pour les salaires (encadrement des enfants et prestations administratives), et CHF 15'800.— pour les frais d'investissement, i.e la mise en conformité des locaux et l'acquisition de matériel (meubles, équipements, jeux).

Il convient de relever que le loyer des locaux s'élèverait à CHF 15'180.— par an. Il serait facturé par la Ville au Réseau VV. Pour information, le loyer actuel de l'association (CHF 30'360.- est entièrement subventionné par la Ville. Ce montant serait donc partagé entre les deux exploitants. L'association Animation-Jeu supporterait tous les frais incombant normalement à un locataire (électricité, chauffage, nettoyage, assurance, etc.) à raison d'une moitié. L'autre moitié serait à charge de la Ville de Vevey pour l'utilisation des locaux de FAM/F. L'assurance responsabilité civile pour les activités proposées, ainsi que l'assurance du matériel contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) sont à la charge de l'association.

Recettes

Comme pour les structures d'accueil pré et parascolaire du Réseau VV, ce jardin d'enfants bénéficierait de deux types de recettes : la participation des parents au titre de frais de pension, estimées à CHF 7'403.—, et les subventions cantonales évaluées à CHF 5'775.—.

- Participation des parents

Selon la grille tarifaire du Réseau (annexe 3), les prestations de ce jardin d'enfants correspondent à un placement à la demi-journée (50%) avec un prix entre CHF 12.— et CHF 66.10 par matinée.

Pour le budget du présent préavis, un scénario a été retenu, basé sur une hypothèse de participation basse des parents (CHF 14.10/matinée), représentant des recettes de CHF 7'403.— pour 2024. Sur l'année, cette participation s'élèverait à CHF 49'068.—. Cette projection est toutefois dépendante des revenus déterminants exacts des parents.

- Participation cantonale - subventions FAJE

Les subventions de la FAJE dépendent du nombre de places de la structure, du nombre d'heures d'ouverture consécutives par jour et du nombre de demi-journées d'ouverture hebdomadaire et de semaines d'ouverture par année. Pour deux mois d'exploitation en 2024, ces subventions s'élèveraient à CHF 5'775.—. La contribution annuelle (12 mois) serait de CHF 34'650.—. Ce type de structure n'est pas éligible aux aides au démarrage de la FAJE, contrairement aux structures à temps d'ouverture élargi.

En outre, un subventionnement pour l'accueil d'urgence basé sur le nombre de périodes facturées aux parents d'enfants accueillis ponctuellement serait aussi versé, le cas échéant. Au vu de la variabilité de ces demandes, ce montant n'a pas été intégré dans le cadre du présent préavis.

• Programme d'impulsion – aide financière supplémentaire

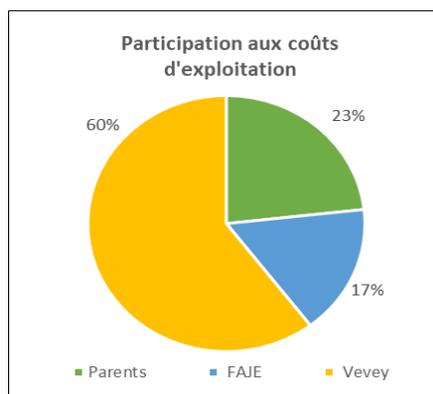
Le service soumettra également ce projet à la FAJE pour obtenir un financement dans le cadre de son fonds du programme d'impulsion, dont le montant maximum est de CHF 100'000.— par réseau. Ce programme prend fin au 31 décembre 2024.

Participation de la Ville

Comme pour l'accueil en garderie et en UAP, la Ville finance la part résiduelle non couverte par la participation des parents et les subventions cantonales.

Pour l'année 2024, la part à la charge de la Ville de Vevey découlant de la création et de l'exploitation de ce jardin d'enfants s'élèverait à CHF 72'729.—. Dès 2025, la part annuelle est estimée à CHF 126'448.—.

Comme illustré ci-contre, la participation aux coûts d'exploitation représente pour les parents 23%, pour la FAJE 17% et pour la Ville 60%. Seuls les revenus déterminants effectifs des parents pour le calcul du prix de pension peuvent faire varier la part à charge de la Ville.



7. COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION-JEU VEVEY – LA JOUERIE

Un avenant à la Convention initiale (annexe 4) du 16 juin 2011 entre la Ville de Vevey et l'association devra être établi pour le partage des locaux et les principes de collaboration. Plusieurs rencontres entre le service FAM/F et cette association ont déjà eu lieu pour préciser le mode de cohabitation et d'utilisation des locaux.

8. APERÇU DE L'OFFRE TOR A VEVEY ET DANS LA REGION

Il existe plusieurs structures d'accueil préscolaire en exploitation de type TOR à Vevey et dans les communes environnantes. Intégrées à un réseau d'accueil de jour d'enfants ou non, l'annexe 5 jointe en donne un aperçu. Le jardin d'enfants tel que proposé dans le cadre du présent préavis répondrait toutefois principalement à un besoin de socialisation, d'intégration et de prévention pour des familles de tous niveaux socio-économiques.

9. CALENDRIER

Ci-après les étapes-clés du projet :

- 18.03.2024 Traitement du préavis par la Municipalité
- 02.05.2024 Dépôt du préavis au Conseil communal
- 13.06.2024 Traitement et décision du Conseil communal
- Juin-août 2024 Processus de recrutement du personnel
- Septembre-octobre 2024 Demande d'autorisation d'exploiter / procédure OAJE et FAJE
- 04.11.2024 Ouverture du jardin d'enfants⁴

10. CONCLUSION

Ce jardin d'enfants représenterait une offre d'accueil préscolaire complémentaire à l'offre actuelle du Réseau VV. Avec cette structure, la Ville renforcerait son dispositif d'accueil dans un quartier populaire avec une nouvelle prestation de socialisation, d'inclusion et de prévention pour des enfants en âge préscolaire. Il présenterait aussi une opportunité de mutualiser des ressources en locaux et de développer des relations avec une association qui œuvre depuis près de quarante ans en faveur de l'enfance à Vevey.

⁴ Dès réception de l'autorisation d'exploiter et sous réserve de la disponibilité du personnel.

L'objectif de socialisation, d'inclusion et de prévention pour des enfants dans des structures d'accueil collectif est au cœur de ce projet. Porté par des professionnels de l'enfance spécialistes de l'éducation et de la pédagogie, il permettrait d'accompagner les enfants pour les soutenir dans le développement de leurs habiletés sociales et leur permettre d'être ainsi mieux préparés pour leur entrée à l'école entre autres.

En ouvrant un jardin d'enfants dans le quartier de Gilamont, la Ville contribue également à répondre aux besoins spécifiques de nombreux parents et à promouvoir le « bien vivre ensemble » au service d'une cohésion sociale inclusive pour toutes et tous.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

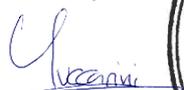
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N°18/2024, du 18 mars 2024, concernant le projet « Le jardin de Demetan : création et exploitation d'un jardin d'enfants intégré au sein du Réseau VV. Demande de crédit supplémentaire de CHF 73'000.— au budget 2024, dont CHF 15'800.— sont compensés par le Fonds de réserve pour création de nouvelles garderies (compte 9282.70) »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 73'000.— au budget 2024 pour la création et l'exploitation du jardin d'enfants « Le jardin de Demetan » intégré au sein du Réseau VV.
2. de financer, en crédit supplémentaire, les coûts de création par un prélèvement de CHF 15'800.— sur le Fonds de réserve pour création de nouvelles garderies (compte 9282.70)
3. de charger la Municipalité de porter régulièrement au budget courant de la Ville dès 2025 les charges et recettes liées à cet objet.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

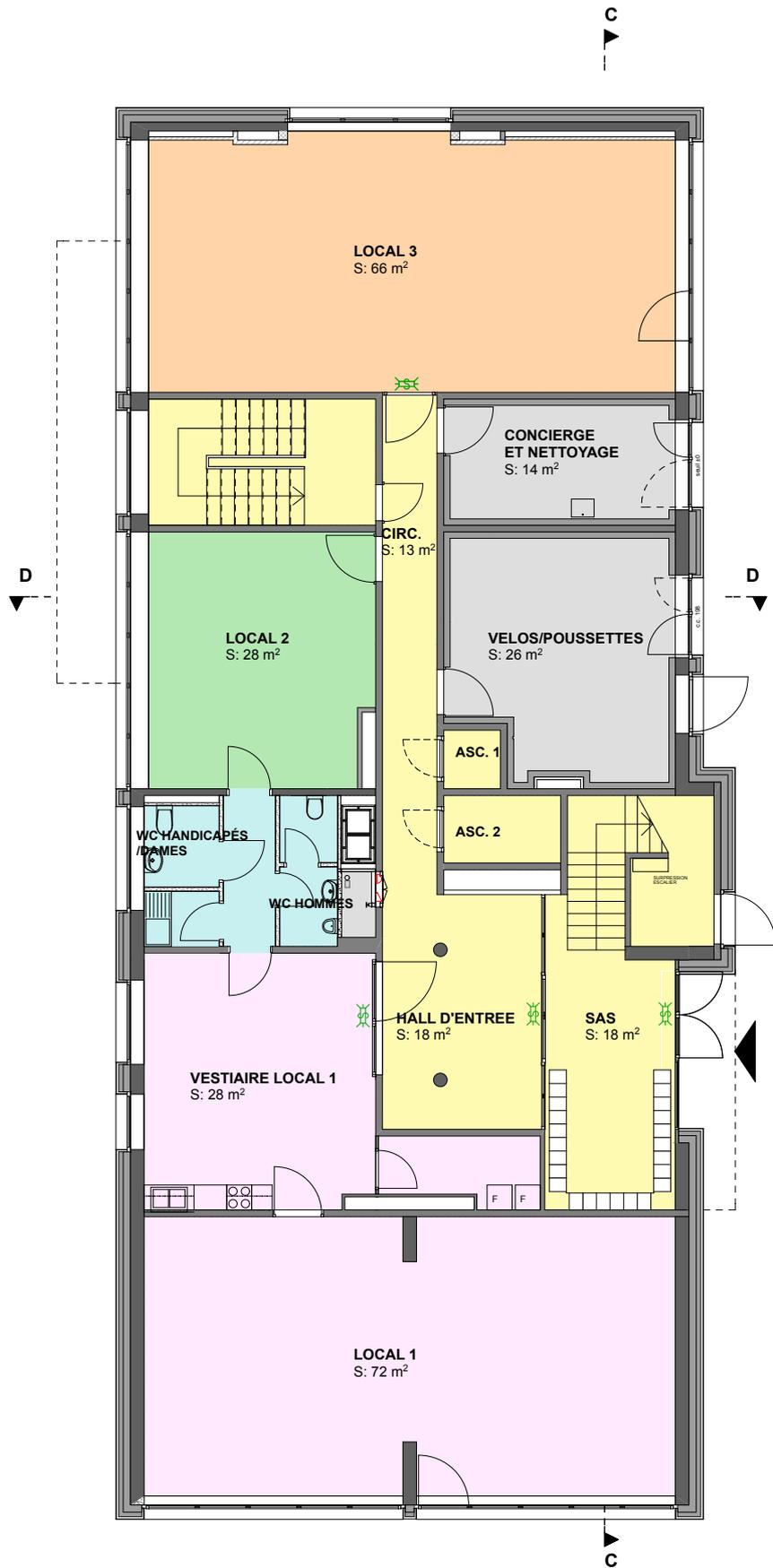


Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Laurie Willommet

Annexes :

1. Plan des locaux Av. de Gilamont 67 ;
2. Budgets détaillés ;
3. Grille tarifaire de l'accueil préscolaire du 1^{er} août 2022 ;
4. Convention du 16.06.2011 avec l'Association « Animation-Jeu Vevey » ;
5. Structures de socialisation de type TOR, Vevey et région.



LE JARDIN DE DEMETAN : BUDGETS

No de compte	Description	Budget annuel	Budget 2024	Commentaires B24	Commentaires Budget annuel
58102.3011	Traitements du personnel	110'907	37'071	01.08.2024: engagement directrice 01.11.2024: engagement APE	CHF 74'344.- pour un-e éducateur-trice de l'enfance III à 76.25% CHF 36'563.- pour un-e assistant-e socio-éducatif-e à 56.25%
58102.3012	Salaires du personnel auxiliaire	0			
58102.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	10'537	3'522		CHF 7063.- + CHF 3'474.- = CHF 10'537.-
58102.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	17'830	6'050		CHF 12'312.- + CHF 5'518 = CHF 17'830.-
58102.3050	Assurances accidents et maladie	2'863	957		CHF 1'919.- + CHF 944.- = 2'863.-
58102.3060	Frais de déplacements et débours	500	292		
58102.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers	0	0		
58102.3091	Frais de formation du personnel	300	175		
58102.3092	Frais de recherche de personnel	0	0		
58102.3099	Charges diverses du personnel	100	58		
58102.3101	Frais de bureau et économat	2'270	946		y compris imprimante Ricoh (Livraison imprimante A4 Ricoh et taxe de recyclage : CHF 450.- + location :CHF 60.-/mois + consommables : CHF 50.-/mois)
58102.3102	Annonces et abonnements journaux	200	83		
58102.3102.01	Frais d'annonces recherche de personnel	0	0		
58102.3111	Achats mobilier, matériel informatique et équip. de bureau		5'300	Charges initiales (non récurrentes) financée par Fonds	1 ordinateur (frais compris dans le montant du poste 58...3902) Equipement et installation modem dans armoire murale et cablage vers l'ordinateur (CHF 5'000.-) Achat téléphone portable (CHF 300.-)
58102.3113	Achats mobilier et d'équipements pour d'autres locaux		5'800	Charges initiales (non récurrentes) financée par Fonds	Equipement de base pour exploitation des locaux: Poignée de porte à ajuster hors de portée des enfants: CHF 300.-, Estrade pour WC enfants : CHF 1'000, Cache radiateurs : CHF 2'000, Store latéral enroulable pour séparation de la salle : CHF 300, 3 tables et 15 chaises adaptées : CHF 2'000, 2 tabourets ergonomiques : CHF 200
58102.3114	Achats de lingerie, matériel d'exploitation et d'entretien		100	Charges initiales (non récurrentes) financée par Fonds	Achats de base pour exploitation des locaux
58102.3116	Achats matériel éducatif et jeux		1'000		Achats de base pour exploitation
58102.3120	Achats d'eau, gaz, électricité	0	0	Août - décembre	
58102.3121	Achats et consommation d'eau	352	147		Taxe épuration, charges 2023: CHF 704.10 (sur l'année, 50% Jouerie et 50% FAM)
58102.3122	Achats et consommation de gaz	0	0		
58102.3123	Achats et consommation d'électricité	233	97		Frais d'électricité, charges 2023: CHF 465.85 (sur l'année, 50% Jouerie et 50% FAM)
58102.3124	Achats et consommation d'énergie	2'157	899		Frais de chauffage et d'eau chaude, charges 2023: CHF 3'958.70 + CHF 356.25 (sur l'année, 50% Jouerie et 50% FAM)
58102.3131	Achats de produits alimentaires	3'600	600	Novembre - décembre	Collation: 1.-/place/jour x 5 j. x 47 sem = CHF 3'525.-, arrondi à CHF 3'600
58102.3132	Achats fournitures pour soins et analyses	500	83		
58102.3133	Achats produits et fournitures de nettoyage et désinfection	500	83		
58102.3141	Entretien des bâtiments	0	0		
58102.3151	Entretien mobilier, matériel informatique et équip. de bureau	600	250	Août - décembre	Dont, leasing imprimante
58102.3153	Entretien mobilier et matériel	1'000	417		
58102.3154	Entretien lingerie, matériel d'exploitation et d'entretien	0	0		
58102.3161	Loyers et charges	0	0		
58102.3170	Frais d'animations, de réceptions et de manifestations	400	400		
58102.3181	Frais d'affranchissements	0	0		
58102.3182	Frais de téléphones, internet et télécommunications	1'278	533		Location liaison internet ADSL (CHF 80.-/mois) + Abonnement téléphone portable (CHF 26.50/mois)
58102.3185	Honoraires et frais d'expertises	0	0		
58102.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	40	40		Email de C. Mendes du 08.01.2024: Assurance RC: pas de prime supplémentaire. Assurance-accidents collective élèves, yc enfants accueillis au préscolaire: + CHF 40.-/an
58102.3189	Nettoyages effectués par des tiers	9'600	1'600	Novembre - décembre	
58102.3193	Cotisations	0	0		
58102.3301	Défalcations sur contentieux et escomptes	0	0		
58102.3655.02	Contribution Fonds social	0	0		
58...3901	Imputation frais de personnel	6'269	2'612		Nb de places pré et parascolaires en 2023: 638 places + 15 nouvelles places = 2%. Imputation RH (584.3901), cptes 2022 (conciergerie + BAT + Gérance + FIN + RHU): CHF 313'450.-. 2%= CHF 6'269.-
58...3902	Imputations internes de biens, services, marchandises	1'950	813		Equipement informatique par SYS: 1 poste (idem garderies: 1 poste par groupe d'enfants)
58...3904	Imputation interne de loyer	15'180	2'530		CHF 30'360.- loyer annuel (50% à charge de l'Association Animation-Jeu Vevey et 50% à charge de FAM/F)
58...3151	Système de gestion KIBE: introduction d'une nouvelle structure		3'000	Charges initiales (non récurrentes) financée par Fonds	
58...3151	Système de gestion KIBE: licence et maintenance	1'500	1'500		
58...3151	Système de gestion des présences Kikan: introduction d'une nouvelle structure		600	Charges initiales (non récurrentes) financée par Fonds	
58...3151	Système de gestion des présences Kikan: licence et maintenance	200	200		
584.3011 à 584.3050	Charges de personnel complémentaires FAM/F	19'300	8'150	Juillet - décembre	0.15 EPT d'employé-e admin (salaire et charges comprises)
Total charges		210'166	85'906		
58102.4352	Vente de couches	0	0		
58102.4360	Participation des parents	-49'068	-7'403		366 (jours en 2024) - 104 (sa et di) - 25 (jours de fermeture, vacances) - 5 (jours fériés hors vacances) = 232 232 X CHF 14.10 par 1/2 journée X 15 pl. = CHF 49'068.-
58102.4360.02	Participation des communes et de tiers	0	0		
58102.4361	Allocations de maternité et perte de gain	0	0		
58102.4361.02	Ristournes d'assurances	0	0		
58102.4361.03	Remboursement de traitements et charges sociales	0	0		
58102.4362	Remboursement de frais	0	0		
58102.4362.02	Recettes récupérées après défalcation et frais de poursuites	0	0		
58102.4515	Participation du canton - FAJE	-34'650	-5'775	Novembre - décembre	Subvention annuelle récurrente: 5 demi-journées : 15 places à CHF 2'000.-/place, + ouverture 47 sem : CHF 170.-/place, + ouverture 4h /jour : 140.-/place
58102.4655	Revenus de fonds spéciaux "Rentiers"	0	0		
58102.4901	Imputations internes de frais de personnel	0	0		
58102.4902	Imputations internes de biens, services, marchandises	0	0		
Total recettes		-83'718	-13'178		
SUBVENTIONS COMMUNALES		126'448	72'729		
Montants arrondis			73'000		

29.01.2024/FAM-ICHA

Charges et recettes (CHF)	Budget suppl. 2024	Budget annualisé
Total investissement	15'800	0
Total exploitation	70'106	210'166
Total des charges	85'906	210'166
Total participation parents	-7'403	-49'068
Total participation cantonale - FAJE	-5'775	-34'650
Total recettes	-13'178	-83'718
Total financement communal	72'729	126'448

Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey

BAREME ACCUEIL PRESCOLAIRE

valable dès le 01.08.2022

Revenu déterminant	1 enfant (plein tarif)						à partir de 2 enfants placés (réduction 30%)					
	Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%		Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%	
	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier
	plein temps		plein temps		plein temps		plein temps		plein temps		plein temps	
de 0 à 4'500	480	24.00	288.00	14.40	240.00	12.00	336.00	16.80	202.00	10.10	168.00	8.40
de 4'501 à 4'600	492	24.60	295.00	14.75	246.00	12.30	344.00	17.20	206.00	10.30	172.00	8.60
de 4'601 à 4'700	502	25.10	301.00	15.05	251.00	12.55	351.00	17.55	211.00	10.55	176.00	8.80
de 4'701 à 4'800	512	25.60	307.00	15.35	256.00	12.80	358.00	17.90	215.00	10.75	179.00	8.95
de 4'801 à 4'900	522	26.10	313.00	15.65	261.00	13.05	365.00	18.25	219.00	10.95	183.00	9.15
de 4'901 à 5'000	564	28.20	338.00	16.90	282.00	14.10	395.00	19.75	237.00	11.85	198.00	9.90
de 5'001 à 5'100	574	28.70	344.00	17.20	287.00	14.35	402.00	20.10	241.00	12.05	201.00	10.05
de 5'101 à 5'200	584	29.20	350.00	17.50	292.00	14.60	409.00	20.45	245.00	12.25	205.00	10.25
de 5'201 à 5'300	594	29.70	356.00	17.80	297.00	14.85	416.00	20.80	250.00	12.50	208.00	10.40
de 5'301 à 5'400	604	30.20	362.00	18.10	302.00	15.10	423.00	21.15	254.00	12.70	212.00	10.60
de 5'401 à 5'500	616	30.80	370.00	18.50	308.00	15.40	431.00	21.55	259.00	12.95	216.00	10.80
de 5'501 à 5'600	626	31.30	376.00	18.80	313.00	15.65	438.00	21.90	263.00	13.15	219.00	10.95
de 5'601 à 5'700	638	31.90	383.00	19.15	319.00	15.95	447.00	22.35	268.00	13.40	224.00	11.20
de 5'701 à 5'800	648	32.40	389.00	19.45	324.00	16.20	454.00	22.70	272.00	13.60	227.00	11.35
de 5'801 à 5'900	658	32.90	395.00	19.75	329.00	16.45	461.00	23.05	277.00	13.85	231.00	11.55
de 5'901 à 6'000	710	35.50	426.00	21.30	355.00	17.75	497.00	24.85	298.00	14.90	249.00	12.45
de 6'001 à 6'100	734	36.70	440.00	22.00	367.00	18.35	514.00	25.70	308.00	15.40	257.00	12.85
de 6'101 à 6'200	744	37.20	446.00	22.30	372.00	18.60	521.00	26.05	313.00	15.65	261.00	13.05
de 6'201 à 6'300	754	37.70	452.00	22.60	377.00	18.85	528.00	26.40	317.00	15.85	264.00	13.20
de 6'301 à 6'400	764	38.20	458.00	22.90	382.00	19.10	535.00	26.75	321.00	16.05	268.00	13.40
de 6'401 à 6'500	774	38.70	464.00	23.20	387.00	19.35	542.00	27.10	325.00	16.25	271.00	13.55
de 6'501 à 6'600	786	39.30	472.00	23.60	393.00	19.65	550.00	27.50	330.00	16.50	275.00	13.75
de 6'601 à 6'700	796	39.80	478.00	23.90	398.00	19.90	557.00	27.85	334.00	16.70	279.00	13.95
de 6'701 à 6'800	806	40.30	484.00	24.20	403.00	20.15	564.00	28.20	338.00	16.90	282.00	14.10
de 6'801 à 6'900	818	40.90	491.00	24.55	409.00	20.45	573.00	28.65	344.00	17.20	287.00	14.35

Revenu déterminant
de 6'901 à 7'000
de 7'001 à 7'100
de 7'101 à 7'200
de 7'201 à 7'300
de 7'301 à 7'400
de 7'401 à 7'500
de 7'501 à 7'600
de 7'601 à 7'700
de 7'701 à 7'800
de 7'801 à 7'900
de 7'901 à 8'000
de 8'001 à 8'100
de 8'101 à 8'200
de 8'201 à 8'300
de 8'301 à 8'400
de 8'401 à 8'500
de 8'501 à 8'600
de 8'601 à 8'700
de 8'701 à 8'800
de 8'801 à 8'900
de 8'901 à 9'000
de 9'001 à 9'100
de 9'101 à 9'200
de 9'201 à 9'300
de 9'301 à 9'400
de 9'401 à 9'500
de 9'501 à 9'600
de 9'601 à 9'700
de 9'701 à 9'800
de 9'801 à 9'900
de 9'901 à 10'000
de 10'001 à 10'100
de 10'101 à 10'200
de 10'201 à 10'300
de 10'301 à 10'400
de 10'401 à 10'500
de 10'501 à 10'600
de 10'601 à 10'700
de 10'701 à 10'800

1 enfant (plein tarif)						à partir de 2 enfants placés (réduction 30%)					
Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%		Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%	
Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier
880	44.00	528.00	26.40	440.00	22.00	616.00	30.80	370.00	18.50	308.00	15.40
890	44.50	534.00	26.70	445.00	22.25	623.00	31.15	374.00	18.70	312.00	15.60
902	45.10	541.00	27.05	451.00	22.55	631.00	31.55	379.00	18.95	316.00	15.80
912	45.60	547.00	27.35	456.00	22.80	638.00	31.90	383.00	19.15	319.00	15.95
922	46.10	553.00	27.65	461.00	23.05	645.00	32.25	387.00	19.35	323.00	16.15
942	47.10	565.00	28.25	471.00	23.55	659.00	32.95	395.00	19.75	330.00	16.50
952	47.60	571.00	28.55	476.00	23.80	666.00	33.30	400.00	20.00	333.00	16.65
964	48.20	578.00	28.90	482.00	24.10	675.00	33.75	405.00	20.25	338.00	16.90
974	48.70	584.00	29.20	487.00	24.35	682.00	34.10	409.00	20.45	341.00	17.05
984	49.20	590.00	29.50	492.00	24.60	689.00	34.45	413.00	20.65	345.00	17.25
1048	52.40	629.00	31.45	524.00	26.20	734.00	36.70	440.00	22.00	367.00	18.35
1058	52.90	635.00	31.75	529.00	26.45	741.00	37.05	445.00	22.25	371.00	18.55
1080	54.00	648.00	32.40	540.00	27.00	756.00	37.80	454.00	22.70	378.00	18.90
1090	54.50	654.00	32.70	545.00	27.25	763.00	38.15	458.00	22.90	382.00	19.10
1100	55.00	660.00	33.00	550.00	27.50	770.00	38.50	462.00	23.10	385.00	19.25
1120	56.00	672.00	33.60	560.00	28.00	784.00	39.20	470.00	23.50	392.00	19.60
1130	56.50	678.00	33.90	565.00	28.25	791.00	39.55	475.00	23.75	396.00	19.80
1142	57.10	685.00	34.25	571.00	28.55	799.00	39.95	479.00	23.95	400.00	20.00
1152	57.60	691.00	34.55	576.00	28.80	806.00	40.30	484.00	24.20	403.00	20.15
1172	58.60	703.00	35.15	586.00	29.30	820.00	41.00	492.00	24.60	410.00	20.50
1236	61.80	742.00	37.10	618.00	30.90	865.00	43.25	519.00	25.95	433.00	21.65
1252	62.60	751.00	37.55	626.00	31.30	876.00	43.80	526.00	26.30	438.00	21.90
1274	63.70	764.00	38.20	637.00	31.85	892.00	44.60	535.00	26.75	446.00	22.30
1284	64.20	770.00	38.50	642.00	32.10	899.00	44.95	539.00	26.95	450.00	22.50
1294	64.70	776.00	38.80	647.00	32.35	906.00	45.30	544.00	27.20	453.00	22.65
1314	65.70	788.00	39.40	657.00	32.85	920.00	46.00	552.00	27.60	460.00	23.00
1326	66.30	796.00	39.80	663.00	33.15	928.00	46.40	557.00	27.85	464.00	23.20
1336	66.80	802.00	40.10	668.00	33.40	935.00	46.75	561.00	28.05	468.00	23.40
1346	67.30	808.00	40.40	673.00	33.65	942.00	47.10	565.00	28.25	471.00	23.55
1366	68.30	820.00	41.00	683.00	34.15	956.00	47.80	574.00	28.70	478.00	23.90
1408	70.40	845.00	42.25	704.00	35.20	986.00	49.30	592.00	29.60	493.00	24.65
1420	71.00	852.00	42.60	710.00	35.50	994.00	49.70	596.00	29.80	497.00	24.85
1442	72.10	865.00	43.25	721.00	36.05	1009.00	50.45	605.00	30.25	505.00	25.25
1452	72.60	871.00	43.55	726.00	36.30	1016.00	50.80	610.00	30.50	508.00	25.40
1462	73.10	877.00	43.85	731.00	36.55	1023.00	51.15	614.00	30.70	512.00	25.60
1484	74.20	890.00	44.50	742.00	37.10	1039.00	51.95	623.00	31.15	520.00	26.00
1504	75.20	902.00	45.10	752.00	37.60	1053.00	52.65	632.00	31.60	527.00	26.35
1514	75.70	908.00	45.40	757.00	37.85	1060.00	53.00	636.00	31.80	530.00	26.50
1524	76.20	914.00	45.70	762.00	38.10	1067.00	53.35	640.00	32.00	534.00	26.70

Revenu déterminant
de 10'801 à 10'900
de 10'901 à 11'000
de 11'001 à 11'100
de 11'101 à 11'200
de 11'201 à 11'300
de 11'301 à 11'400
de 11'401 à 11'500
de 11'501 à 11'600
de 11'601 à 11'700
de 11'701 à 11'800
de 11'801 à 11'900
de 11'901 à 12'000
de 12'001 à 12'100
de 12'101 à 12'200
de 12'201 à 12'300
de 12'301 à 12'400
de 12'401 à 12'500
de 12'501 à 12'600
de 12'601 à 12'700
de 12'701 à 12'800
de 12'801 à 12'900
de 12'901 à 13'000
de 13'001 à 13'100
de 13'101 à 13'200
de 13'201 à 13'300
de 13'301 à 13'400
de 13'401 à 13'500
de 13'501 à 13'600
de 13'601 à 13'700
de 13'701 à 13'800
de 13'801 à 13'900
de 13'901 à 14'000
de 14'001 à 14'100
de 14'101 à 14'200
de 14'201 à 14'300
de 14'301 à 14'400
de 14'401 à 14'500
de 14'501 à 14'600
de 14'601 à 14'700

1 enfant (plein tarif)						à partir de 2 enfants placés (réduction 30%)					
Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%		Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%	
Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier
1546	77.30	928.00	46.40	773.00	38.65	1082.00	54.10	649.00	32.45	541.00	27.05
1576	78.80	946.00	47.30	788.00	39.40	1103.00	55.15	662.00	33.10	552.00	27.60
1588	79.40	953.00	47.65	794.00	39.70	1112.00	55.60	667.00	33.35	556.00	27.80
1608	80.40	965.00	48.25	804.00	40.20	1126.00	56.30	676.00	33.80	563.00	28.15
1620	81.00	972.00	48.60	810.00	40.50	1134.00	56.70	680.00	34.00	567.00	28.35
1630	81.50	978.00	48.90	815.00	40.75	1141.00	57.05	685.00	34.25	571.00	28.55
1652	82.60	991.00	49.55	826.00	41.30	1156.00	57.80	694.00	34.70	578.00	28.90
1662	83.10	997.00	49.85	831.00	41.55	1163.00	58.15	698.00	34.90	582.00	29.10
1672	83.60	1003.00	50.15	836.00	41.80	1170.00	58.50	702.00	35.10	585.00	29.25
1682	84.10	1009.00	50.45	841.00	42.05	1177.00	58.85	706.00	35.30	589.00	29.45
1704	85.20	1022.00	51.10	852.00	42.60	1193.00	59.65	716.00	35.80	597.00	29.85
1746	87.30	1048.00	52.40	873.00	43.65	1222.00	61.10	733.00	36.65	611.00	30.55
1764	88.20	1058.00	52.90	882.00	44.10	1235.00	61.75	741.00	37.05	618.00	30.90
1774	88.70	1064.00	53.20	887.00	44.35	1242.00	62.10	745.00	37.25	621.00	31.05
1796	89.80	1078.00	53.90	898.00	44.90	1257.00	62.85	754.00	37.70	629.00	31.45
1806	90.30	1084.00	54.20	903.00	45.15	1264.00	63.20	758.00	37.90	632.00	31.60
1816	90.80	1090.00	54.50	908.00	45.40	1271.00	63.55	763.00	38.15	636.00	31.80
1840	92.00	1104.00	55.20	920.00	46.00	1288.00	64.40	773.00	38.65	644.00	32.20
1850	92.50	1110.00	55.50	925.00	46.25	1295.00	64.75	777.00	38.85	648.00	32.40
1870	93.50	1122.00	56.10	935.00	46.75	1309.00	65.45	785.00	39.25	655.00	32.75
1882	94.10	1129.00	56.45	941.00	47.05	1317.00	65.85	790.00	39.50	659.00	32.95
1922	96.10	1153.00	57.65	961.00	48.05	1345.00	67.25	807.00	40.35	673.00	33.65
1934	96.70	1160.00	58.00	967.00	48.35	1354.00	67.70	812.00	40.60	677.00	33.85
1954	97.70	1172.00	58.60	977.00	48.85	1368.00	68.40	821.00	41.05	684.00	34.20
1964	98.20	1178.00	58.90	982.00	49.10	1375.00	68.75	825.00	41.25	688.00	34.40
1986	99.30	1192.00	59.60	993.00	49.65	1390.00	69.50	834.00	41.70	695.00	34.75
1996	99.80	1198.00	59.90	998.00	49.90	1397.00	69.85	838.00	41.90	699.00	34.95
2006	100.30	1204.00	60.20	1003.00	50.15	1404.00	70.20	842.00	42.10	702.00	35.10
2030	101.50	1218.00	60.90	1015.00	50.75	1421.00	71.05	853.00	42.65	711.00	35.55
2040	102.00	1224.00	61.20	1020.00	51.00	1428.00	71.40	857.00	42.85	714.00	35.70
2060	103.00	1236.00	61.80	1030.00	51.50	1442.00	72.10	865.00	43.25	721.00	36.05
2112	105.60	1267.00	63.35	1056.00	52.80	1478.00	73.90	887.00	44.35	739.00	36.95
2124	106.20	1274.00	63.70	1062.00	53.10	1487.00	74.35	892.00	44.60	744.00	37.20
2134	106.70	1280.00	64.00	1067.00	53.35	1494.00	74.70	896.00	44.80	747.00	37.35
2144	107.20	1286.00	64.30	1072.00	53.60	1501.00	75.05	901.00	45.05	751.00	37.55
2154	107.70	1292.00	64.60	1077.00	53.85	1508.00	75.40	905.00	45.25	754.00	37.70
2176	108.80	1306.00	65.30	1088.00	54.40	1523.00	76.15	914.00	45.70	762.00	38.10
2186	109.30	1312.00	65.60	1093.00	54.65	1530.00	76.50	918.00	45.90	765.00	38.25
2196	109.80	1318.00	65.90	1098.00	54.90	1537.00	76.85	922.00	46.10	769.00	38.45

Revenu déterminant	1 enfant (plein tarif)						à partir de 2 enfants placés (réduction 30%)					
	Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%		Placement 100%		Placement 60%		Placement 50%	
	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel	Tarif journalier
de 14'701 à 14'800	2218	110.90	1331.00	66.55	1109.00	55.45	1553.00	77.65	932.00	46.60	777.00	38.85
de 14'801 à 14'900	2230	111.50	1338.00	66.90	1115.00	55.75	1561.00	78.05	937.00	46.85	781.00	39.05
de 14'901 à 15'000	2282	114.10	1369.00	68.45	1141.00	57.05	1597.00	79.85	958.00	47.90	799.00	39.95
de 15'001 à 15'100	2304	115.20	1382.00	69.10	1152.00	57.60	1613.00	80.65	968.00	48.40	807.00	40.35
de 15'101 à 15'200	2324	116.20	1394.00	69.70	1162.00	58.10	1627.00	81.35	976.00	48.80	814.00	40.70
de 15'201 à 15'300	2334	116.70	1400.00	70.00	1167.00	58.35	1634.00	81.70	980.00	49.00	817.00	40.85
de 15'301 à 15'400	2346	117.30	1408.00	70.40	1173.00	58.65	1642.00	82.10	985.00	49.25	821.00	41.05
de 15'401 à 15'500	2366	118.30	1420.00	71.00	1183.00	59.15	1656.00	82.80	994.00	49.70	828.00	41.40
de 15'501 à 15'600	2376	118.80	1426.00	71.30	1188.00	59.40	1663.00	83.15	998.00	49.90	832.00	41.60
de 15'601 à 15'700	2398	119.90	1439.00	71.95	1199.00	59.95	1679.00	83.95	1007.00	50.35	840.00	42.00
de 15'701 à 15'800	2408	120.40	1445.00	72.25	1204.00	60.20	1686.00	84.30	1012.00	50.60	843.00	42.15
de 15'801 à 15'900	2432	121.60	1459.00	72.95	1216.00	60.80	1702.00	85.10	1021.00	51.05	851.00	42.55
de 15'901 à 16'000	2484	124.20	1490.00	74.50	1242.00	62.10	1739.00	86.95	1043.00	52.15	870.00	43.50
de 16'001 à 16'100	2494	124.70	1496.00	74.80	1247.00	62.35	1746.00	87.30	1048.00	52.40	873.00	43.65
de 16'101 à 16'200	2504	125.20	1502.00	75.10	1252.00	62.60	1753.00	87.65	1052.00	52.60	877.00	43.85
de 16'201 à 16'300	2526	126.30	1516.00	75.80	1263.00	63.15	1768.00	88.40	1061.00	53.05	884.00	44.20
de 16'301 à 16'400	2546	127.30	1528.00	76.40	1273.00	63.65	1782.00	89.10	1069.00	53.45	891.00	44.55
de 16'401 à 16'500	2558	127.90	1535.00	76.75	1279.00	63.95	1791.00	89.55	1075.00	53.75	896.00	44.80
de 16'501 à 16'600	2568	128.40	1541.00	77.05	1284.00	64.20	1798.00	89.90	1079.00	53.95	899.00	44.95
de 16'601 à 16'700	2588	129.40	1553.00	77.65	1294.00	64.70	1812.00	90.60	1087.00	54.35	906.00	45.30
de 16'701 à 16'800	2600	130.00	1560.00	78.00	1300.00	65.00	1820.00	91.00	1092.00	54.60	910.00	45.50
de 16'801 à 16'900	2610	130.50	1566.00	78.30	1305.00	65.25	1827.00	91.35	1096.00	54.80	914.00	45.70
dès 16'901	2644	132.20	1586.00	79.30	1322.00	66.10	1851.00	92.55	1111.00	55.55	926.00	46.30

Exemple de calcul : des parents placent leur enfant deux matins (repas + sieste) par semaine en garderie. Leur revenu déterminant est de 9'000 CHF/mois.

Les frais de garde vont correspondre à une facture mensuelle de : 37.10 (tarif placement 60%)* 8 (nombre de matins concernés dans un mois de 20 jours ouvrables) = CHF 296.80/mois, respectivement un montant de CHF 3'264.80 annuel (296.80 * 11 mois facturables).

Détail de la fréquentation		
Après-midi	50%	13h30-19h00
Matin + repas	50%	06h30-12h00
Matin + repas + sieste	60%	06h30-14h00
Après-midi + repas + sieste	60%	11h00-19h00
Journée (repas & sieste)	100%	06h30-19h00

Les frais suivants sont facturés en supplément du barème	
Frais d'inscription	CHF 30

CONVENTION

entre

**LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE
VEVEY**

et

**L'ASSOCIATION
ANIMATION-JEU VEVEY**

pour

**le subventionnement de prestations en
matière d'animations extra-scolaires en
faveur des enfants de 4 à 14 ans.**

I DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1 But de la convention

II BENEFICIAIRES ET PRESTATIONS

Art. 2 Bénéficiaires

Art. 3 Prestations

III SUBVENTIONNEMENT ET CONTROLE

Art. 4 Subvention : principes et conditions

Art. 5 Demande de subvention, comptes et budget

Art. 6 Paiement de la subvention

Art. 7 Contrôles

IV DISPOSITIONS FINALES

Art. 8 Durée, modification et dénonciation de la convention

Art. 9 Règlement des litiges

Les parties contractantes conviennent de ce qui suit :

I DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1 But de la convention

- 1 La présente convention (la convention) fixe les bases, modalités et conditions en vertu desquelles la Ville de Vevey subventionne les prestations d'animation socioculturelle (accueil, encadrement, activités) offertes par l'association « Animation-Jeu Vevey » ci-après l'association.

II BENEFICIAIRES ET PRESTATIONS

Art. 2 Bénéficiaires

- 1 Les bénéficiaires des prestations de l'association sont des enfants âgés de 4 à 14 ans résidant à Vevey, plus particulièrement dans le quartier de Gilamont et environs.

Art. 3 Prestations

- 1 Les prestations selon la convention ont pour objectifs de :
 - a) promouvoir le jeu et les animations proposées comme loisir actif et comme moyen naturel de socialisation, d'intégration et d'épanouissement des enfants et des jeunes ;
 - b) développer la créativité des enfants et leur imaginaire, éléments constitutifs de la personnalité, et leur donner les moyens de l'exprimer ;
 - c) sensibiliser les enfants, au gré des circonstances, à diverses questions et problématiques de prévention (violence, difficultés scolaires, alimentation, santé, etc.) ;
 - d) sensibiliser les enfants à la culture dans son sens le plus large : excursions et visites de musées, mais aussi musique, lecture, actualité, découverte de la région.
- 2 Les prestations précitées consistent principalement à :
 - a) offrir aux enfants durant l'année scolaire, mais aussi dans une certaine mesure durant les vacances scolaires, un lieu où se retrouver en dehors des contextes scolaire et familial, dans un espace de jeu et de liberté
 - b) entraîner, par la pratique de jeux de groupes et d'activités communes, les enfants à la solidarité, à la reconnaissance et au respect de l'autre, et aussi à la confrontation, autre forme de socialisation formatrice, notamment chez les plus petits, non scolarisés ou scolarisés depuis peu
 - c) proposer des activités et des animations en adéquation avec les besoins et attentes des enfants ;
 - d) stimuler et favoriser l'apprentissage du français par les activités en groupe encadrées par les animateurs ;
 - e) participer à la demande du Service jeunesse aux activités et événements organisés par ce dernier (Animai, animations de quartiers, etc.).

- 3 Les moyens mis en place pour honorer ces prestations se concrétisent par :
 - a) un espace adapté aux activités proposées ;
 - b) un encadrement des enfants par une équipe d'animateurs-trices dont au moins un-e professionnel-le du travail social ou de formation jugée équivalente ;
 - c) l'assurance responsabilité civile pour les activités proposées est à la charge de l'association.

III SUBVENTIONNEMENT ET CONTROLES

Art. 4 Subvention : principes et conditions

- 1 Sous réserve de l'adoption du budget annuel de la Ville de Vevey par le Conseil communal, la Ville de Vevey alloue à l'association une subvention annuelle.
- 2 Le montant de la subvention fait l'objet d'un avenant mis à jour lors de chaque adaptation.
- 3 La subvention de la Ville de Vevey contribue à couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Par frais de fonctionnement, la Ville de Vevey entend les frais liés aux activités et animations régulières, salaires et défraiements, entretien des locaux.
- 4 La subvention est versée sous réserve du respect des dispositions générales de cette convention.

Art. 5 Demande de subvention, comptes et budget

- 1 La demande de subvention pour l'année suivante est présentée, chaque année, avant le 30 juin de l'année en cours et s'accompagne des documents suivants :
 - a) le compte de pertes et profits de l'année précédente;
 - b) le bilan financier de l'année précédente, après validation par l'assemblée générale;
 - c) le rapport des vérificateurs des comptes ;
 - d) le budget prévisionnel de l'année future ;
 - e) l'organigramme de l'équipe d'animation (professionnels et bénévoles) et la liste des salaires / défraiements correspondants ;
 - f) la liste des membres du comité et des vérificateurs des comptes;
 - g) le rapport annuel d'activités comprenant notamment la fréquentation des accueils (sous forme de statistiques) ;
 - h) le pv des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires).
- 2 D'une manière générale, l'association s'engage à présenter et justifier l'utilisation de la subvention sur demande du service jeunesse.
- 3 L'association devra prévenir sans délai le service jeunesse de toute difficulté financière rencontrée. Les deux parties conviendront ensemble, dans la mesure des possibilités, des dispositions à prendre tout en excluant la responsabilité du service jeunesse.

Art. 6 Paiement de la subvention

- 1 Le paiement de la subvention fait l'objet de deux versements équivalents en février et en juillet de chaque année.

Art. 7 Contrôles

- 1 Lors de son assemblée générale annuelle, l'association désigne les vérificateurs des comptes chargés de la révision des comptes. Ces derniers sont responsables du contrôle des comptes et rédigent un rapport à ce sujet.
- 2 Le service jeunesse s'assure que la vérification des comptes a été effectuée sur la base des documents financiers validés et remis par l'association, mentionnés à l'art. 5.1.a, b et c.
- 3 Sont réservées les compétences des autres instances de contrôle au sens de la législation fédérale respectivement cantonale.

IV DISPOSITIONS FINALES

Art. 8 Durée, modification et dénonciation de la convention

- 1 La convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et vaut pour deux ans, jusqu'au 31 décembre 2012. A son échéance, elle sera reconduite tacitement d'année en année entre les parties.
- 2 D'entente entre les parties, la convention peut être modifiée ou précisée par un avenant en tout temps.
- 3 Chacune des parties peut dénoncer la convention, par courrier recommandé, dans un délai de 6 mois avant son échéance fixée selon l'alinéa 1.

Art. 9 Règlement des litiges

- 1 Les parties s'engagent à régler prioritairement à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la convention.
- 2 En l'absence d'accord selon l'al. 1, les parties peuvent saisir le Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public.

Pour la Ville de Vevey

Laurent Ballif

Syndic



Grégoire Halter

Secrétaire municipal

Pour l'association Animation-Jeu Vevey

Pierre-Yves Huguenin

Anne-Pierre Tirelli-de Muralt

Ainsi fait en 2 exemplaires originaux, soit un exemplaire original pour chacune des parties.

Vevey, le 16 juin 2011

AVENANT 1 A LA CONVENTION DU 16 JUIN 2011

Entre la **Ville de Vevey**, représentée par sa Municipalité et ses services signataires
d'une part

et

l'association Animation-Jeu Vevey, dont le siège est à Vevey, représentée par Anne
Tirelli-de Muralt et Pierre-Yves Huguenin, d'autre part.

A. MONTANT DE LA SUBVENTION

L'association Animation-Jeu Vevey bénéficie d'une subvention communale
annuelle de CHF. 35'000.--.

B. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée sur le compte bancaire/postal suivant :

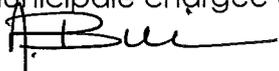
Association Animation-Jeu Vevey
p.a Pierre-Yves Huguenin
Chemin de la Grangette 47 E
1010 Lausanne

Banque Cantonale Vaudoise
Z 0091.38.41
IBAN CH69 0076 7000 Z009 1384 1

Avenant en complément à la convention du 16 juin 2011

Fait à Vevey, le ...

Municipalité de Vevey
Madeleine Burnier,
municipale chargée de la jeunesse



Service jeunesse de Vevey
Michèle Theytaz Grandjean,
déléguée à la jeunesse



Association Animation-Jeu Vevey
Pierre-Yves Huguenin



Anne-Pierre Tirelli-de Muralt



AVENANT 2 A LA CONVENTION DU 16 JUIN 2011

Entre la **Ville de Vevey**, représentée par sa Municipalité et ses services signataires
d'une part

et

l'association Animation-Jeu Vevey, dont le siège est à Vevey, représentée par Anne
Tirelli-de Muralt et Pierre-Yves Huguenin, d'autre part.

A. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX D'ACCUEIL A GILAMONT 67

La Ville de Vevey met gratuitement à disposition de l'association Animation-Jeu Vevey des locaux dans l'immeuble locatif sis à l'avenue de Gilamont 67, selon plan annexé.

Les locaux sont répartis comme suit :

1 local de 72m² pour les animations et accueils (local 1)

1 cuisine équipée de 28m² (vestiaire local 1)

Local 2 - accès aux WC :

1 local de 28m² avec rangements pour les ateliers et les devoirs.

Le groupe WC est partagé avec le locataire du local 3, accès par le local 2.

1 WC hommes

1 WC femmes

1 WC handicapés

Un lot de clés correspond à ces locaux. Ces clés sont à retirer par l'association à l'Administration communale.

B. RESPONSABILITES

La Ville de Vevey assume tous les frais et charges d'un bailleur à loyer. L'association Animation-Jeu Vevey supporte tous les frais incombant normalement à un locataire (électricité, chauffage, nettoyage, assurances, etc.).

L'assurance responsabilité civile pour les activités proposées ainsi que l'assurance du matériel contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) sont à la charge de l'association.

Accès en véhicule : possible uniquement pour charger et décharger du matériel sans possibilité de stationner dans le parking.

Nuisance : Les utilisateurs doivent veiller à respecter le voisinage et s'engagent à ne pas utiliser les ascenseurs de l'immeuble locatif.

Nettoyages : L'association s'engage à maintenir la propreté dans ses locaux (gestion et tri des déchets) ainsi qu'aux alentours du bâtiment.

Pour le surplus, les parties se réfèrent aux règles et usages locatifs du canton de Vaud.

Avenant 2 en complément à la convention du 16 juin 2011

Fait à Vevey, le 15 novembre 2012

Municipalité de Vevey

Elina Leimgruber,
municipale chargée de la jeunesse



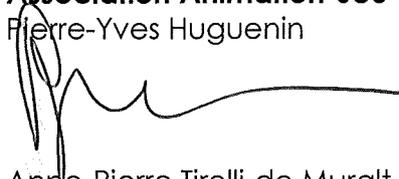
Service jeunesse de Vevey

Michèle Theytaz Grandjean,
déléguée à la jeunesse

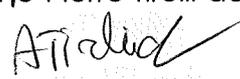


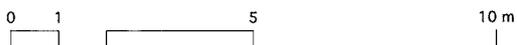
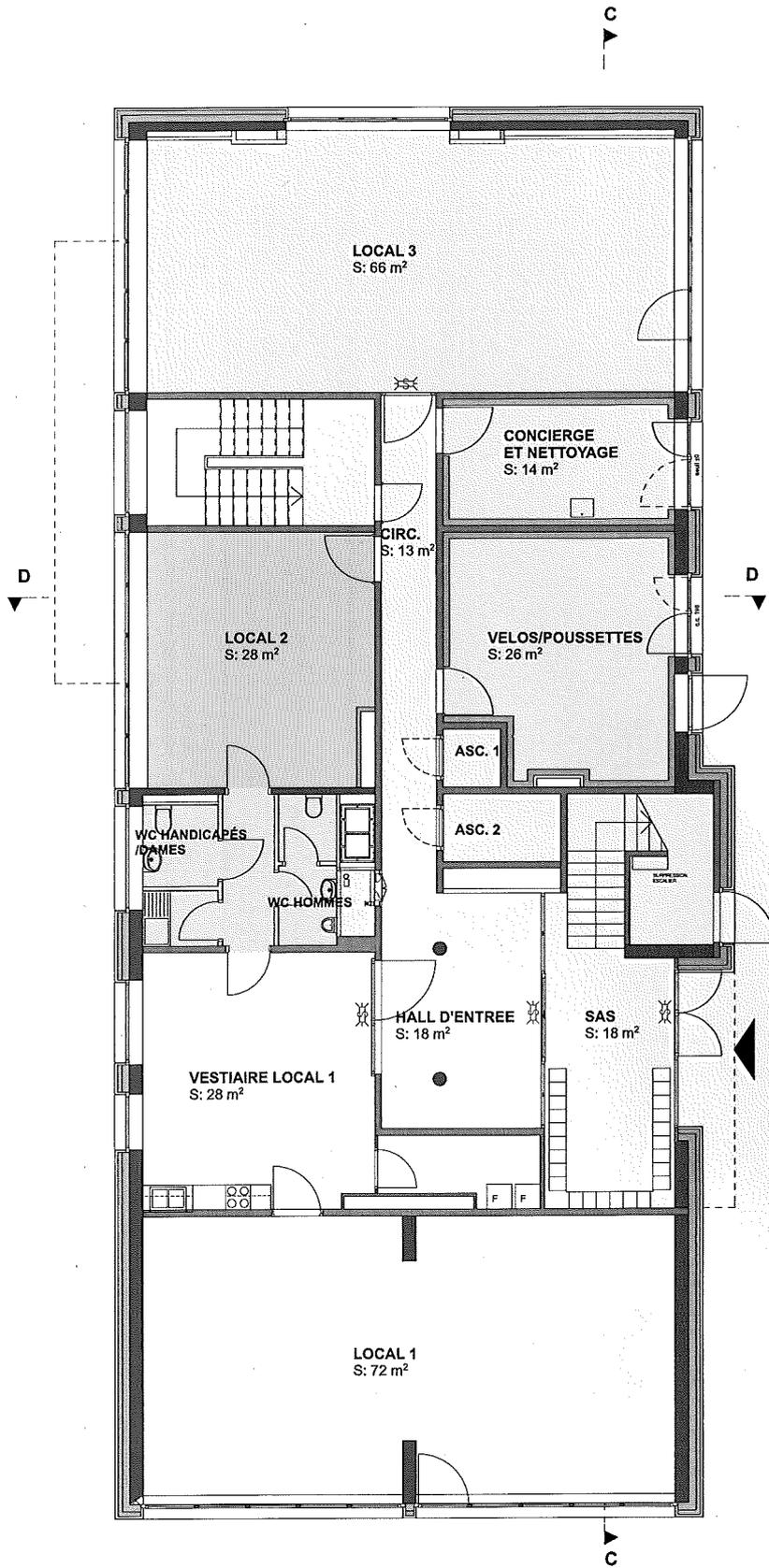
Association Animation-Jeu Vevey

Pierre-Yves Huguenin



Anne-Pierre Tirelli-de Muralt







Ville de Vevey
Service de la famille,
de l'éducation et du sport
Rue du Panorama 17
1800 Vevey

STRUCTURES DE SOCIALISATION DE TYPE TOR À VEVEY ET DANS LA RÉGION : APERÇU DE L'OFFRE

Lieu	Nom	Type	Reconnu FAJE	Places	Age	Ouverture	Tarif mensuel pour 1 matinée par semaine
Vevey	Tom Pouce	Atelier jeu, éveil, créativité	Non, privé	10	Dès 2 ans	Lu-Ve 8h30-12h / 13h30-17h	CHF 130.-
Vevey	Le Jardin des P'tits Bouts	Jardin d'enfants	Non, privé	10	2,5 à 4-5 ans	Ma et Ve 08h00-12h00	CHF 125.-
Vevey	Maison Ou'Verte	Accueil parents-enfants	Non, mais via la DGEJ	Pas défini, accès libre avec présence du parent	0-4 ans	Lu-Ma : 14h-18h Me-Ve : 9h-12h Sa : 10h12h	Gratuit
Blonay – St-Légier	La P'tite Ecole	Jardin d'enfants TOR	Oui, réseau REBSL	15	2.5 à 4-5 ans	Lu-Ve 7h30-12h30	CHF 114.-
Blonay – St-Légier	Atelier Tout en Couleur	Jardin d'enfants	Non, privé	10	2 à 4-5 ans	Lu-Ve 7h30-12h30	CHF 160.-
Clarens	Aux Jardins des Petits Pas	Atelier garderie	Non, privé	10	2 à 4-5 ans	Lu-Ma, Je-Ve : 8h30-12h00 Me : 13h30-17h30	CHF 100.-
Corsier-sur-Vevey	La Tourmaline	Jardin d'enfants Steiner	Oui, Réseau LAC	10	2.5 à 7 ans	Lu-Ve 8h00-12h15	CHF 228.-
Chardonne	Les Frimousses	Structure d'éveil entre la crèche et l'école infantine	Oui, Réseau LAC	10	3 à 4-5 ans	Lu-Ma, Je-Ve 8h00-12h00	CHF 125.-
Corseaux	La Farandole	Jardin d'enfants	Oui, Réseau LAC	10	2,5 à 4-5 ans	Lu-Ve 8h00-12h00	CHF 110.-
La Tour-de-Peilz	La Chenille Bleue	Jardin d'enfants	Oui, Réseau LAC	12, dont 5 pour des enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme	2,5 à 4-5 ans	Lu-Ve 8h30-12h / 14h-17h30	CHF 180.-

Service de la famille,
de l'éducation et du sport
Rue du Panorama 17
1800 Vevey

Direction 021 925 59 11
Secteur famille 021 925 34 45
Secteur éducation 021 925 59 20
Secteur sport 021 925 53 55

direction.familleeducationsport@vevey.ch
famille@vevey.ch
education@vevey.ch
sport@vevey.ch